

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 18 octobre 2010
A TOULOUSE - Immeuble le Belvédère**

3.1

PROROGATION DU GIP INTERSCOT

L'an deux mille dix, le dix huit octobre à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BEYNEY Georges BRISSONNET Jean-François CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Danielle COQUART Dominique CROQUETTE Martine CUJIVES Romain De FALETANS Gilles DESCLAUX Edmond DUHAMEL Thierry GERMAIN Louis	GOIRAND Philippe LANGÉ Régine MATEOS Henri MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne SANCHEZ Francis SIMON Michel SUSIGAN Alain ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FAIVRE Claudia FOURNIER Denis REME Jean-Michel VALETTE François-Régis	COHEN Jacques (non votant) GIL Danielle (non votant)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ESCOULA Louis	MIRC Stéphane
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime SAVIGNY Thierry	MARTINI Michèle (non votante)
HERS ET GARONNE	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André MOYET Jean-Louis ROUQUET Jacques	FRANCES Michel (non votant) GRIMBERT Georges (non votant)

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELAUBRE Elisabeth, représentée par Mme CHARLES

CARLES Joseph, représenté par M. DESCLAUX

COHEN Pierre, représentée par M. MORIN

LOZANO Guy, représenté par M. DUHAMEL

MAURICE Antoine, représenté par M. GOIRAND

Délégués titulaires excusés

ALEGRE Raymond

AUBERT Alain

BENYAHIA Daniel

BOUDOU Dany

BRIANCON François

CARASSOU Stéphane

CARLES Joseph

CARNEIRO Grégoire

CARREIRAS Joël

COMMENGE Jean-Claude

FABRE Jean-Michel

FILLOLA Alain

FRANCHINI Paul

GARRIC Amapola

GRIMAUD Robert

GUILLOT René

GUTH Catherine

MANDEMENT André

MARCIEL Alexandre

MARQUIE Bernard

PARDILLOS José

PY Dominique

RAYNAL Claude

SOTTIL Alain

SUAUD Thierry

SYLVESTRE Arlette

THIBAUT Guy

TOUCHEFEU Claude

VALADIER Jean-Charles

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard

BOURG Jean-Claude

CASSETA Jean-Baptiste

CASSAGNE Jean-Claude

DAUVEL Philippe

DUFOUR Claude

ESPIC Xavier

FERRE Christian

GEIL-GOMEZ Sabine

LAVIGNE Christian

LOIDI Robert

MIGUEL Henri

MOGICATO Bruno

MORINEAU Christine

ORTEGA Catherine

RIEUNAU Guy

SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués En exercice : 68 Présents : 41 Votants : 41

 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 41

Il est rappelé que le GIP InterSCoT, créé en application de la Charte InterSCoT de l'Aire urbaine de mars 2005, a fait l'objet d'une convention constitutive, approuvée par le Préfet le 3 octobre 2006, fixant la durée du GIP jusqu'au 31 décembre 2010.

Dans ce cadre, et selon les orientations de la Charte InterSCoT, les quatre syndicats mixtes de SCoT de l'Aire urbaine toulousaine ont engagé et mené, de la manière la plus mutualisée possible, leurs démarches de révision ou d'élaboration de SCoT, ce qui s'est concrétisé, tout particulièrement, dans :

- une contribution InterSCoT (études préalables) aux diagnostics des SCoT ;
- un document : études préalables à l'évaluation environnementale des SCoT ;
- la vision stratégique de l'InterSCoT (contribution aux PADD) ;
- une contribution de l'InterSCoT aux DOG : cahier de préconisations.

Le SMEAT s'est largement appuyé sur ces contributions pour élaborer et finaliser son projet de SCoT, ce qui lui a aussi permis de mettre sa démarche et son projet en perspective avec le devenir des territoires voisins.

Dans le même esprit, le GIP InterSCoT, s'est prononcé sur le principe d'une poursuite de son activité au-delà de cette phase de révision ou d'élaboration des SCoT, afin d'assurer une mutualisation des réflexions et démarches permettant une bonne mise en œuvre de la Vision stratégique de l'InterSCoT et a délibéré, le 27 septembre 2010, pour proposer à ses membres d'approuver l'avenant, modifiant l'article 6 à la convention constitutive pour porter la durée du GIP jusqu'au 31 décembre 2015, joint en annexe.

Cet avenant doit désormais être approuvé, dans les mêmes termes, par les quatre syndicats mixtes de SCoT, en qualité de membres de droit ; la Région Midi-Pyrénées et le Conseil général de la Haute-Garonne seront également consultés sur ce projet de prorogation afin qu'ils confirment leur participation en tant que membres associés.

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

Décide :

Article premier :

d'approuver l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP InterSCoT, modifiant la durée du GIP et prorogeant celle-ci jusqu'au 31 décembre 2015, joint en annexe.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant n°2, ainsi que tous actes nécessaires à cet effet.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 25 octobre 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN